

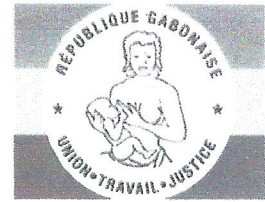
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, CHARGE DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL, DE LA MAIN-  
D'ŒUVRE ET DE L'EMPLOI

DIRECTION DU TRAVAIL ET DE LA  
REGLEMENTATION

N° 0236 MTEFP/SG/DGTMOE/DTR



Libreville, le 31 OCT 2018

Le Directeur Général

à

Madame la Présidente de l'Association  
des Parents d'Elèves, Présidente du  
Comité de Gestion du Lycée Blaise  
Pascal  
Libreville

**Lycée Blaise Pascal**  
B.P. 20150 Libreville - GABON  
RNE : 3280031B  
lyceelbv@lyceelbv.org  
Tél.: 01 73 00 80

Recu le 31/10/2018

**Objet** : annulation de la décision de licenciement du  
Délégué du Personnel Monsieur EBIAGHE  
MEYE Yvon de Yves

**Madame la Présidente,**

Par lettre du 03 octobre 2018, j'ai été saisi en recours hiérarchique, conformément à l'article 296 alinéa 1<sup>er</sup> et 297 du Code du Travail, par Monsieur EBIAGHE MEYE Yvon de Yves, Délégué du Personnel du Lycée Blaise Pascal, au motif que le licenciement par vous prononcé serait sans fondement professionnel.

Après examen de la requête et enquête diligentée à cet effet, il appert que la faute reprochée à l'intéressé est indubitablement non liée à sa relation contractuelle de travail.

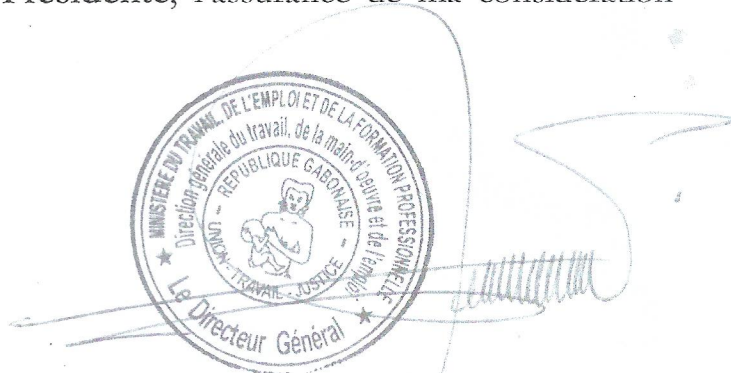
En effet, la perte de confiance par vous mise en avant dans votre lettre de licenciement se fonde non seulement sur la réputation du Lycée Blaise Pascal qui a été selon vous mise en mal, mais aussi sur la confiance entamée à l'égard du Délégué du Personnel qu'il est.

Aussi, la perte de confiance qui motive ce licenciement ne saurait-elle en l'espèce se justifier, d'autant qu'elle se fonde d'une part, sur l'image et la réputation du Lycée dont aucun document officiel ne l'engage dans le suivi du dossier de

délivrance du visa et d'autre part, sur la crise de confiance à l'endroit du Délégué du Personnel qu'est M. EBIAGHE MEYE, dont le Directoire du Lycée n'est pourtant pas membre du collège électoral qui l'a élu lequel est seul autorisé à remettre en cause sa confiance.

Au regard de ce qui précède et en l'absence d'une faute professionnelle ou disciplinaire avérée pour justifier son licenciement ; j'ai l'honneur de vous faire part de l'annulation de votre décision de licenciement et vous demande en conséquence de réintégrer Monsieur EBIAGHE MEYE au sein du Lycée Blaise Pascal.

Veillez agréer, **Madame la Présidente**, l'assurance de ma considération distinguée.



**Claudia-Pélagie MAYINZA-KOUSSOU**